

## **REUNION DU 08 NOVEMBRE 2004**

L'an deux mil quatre, le huit Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 04 Novembre 2004.

**Etaient Présents** : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, BOUFFINIER, CHAPLAIN, BRASSEUR, CLER , LEBEAU, HEULAND, PICHOT et Mesdames DOUBLET, GAILLAC, MARTIN, et BOURGEOIS.

**Secrétaire** : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 31 Août 2004, qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **SUBVENTION FONDS DE PEREQUATION 2004**

Le Conseil Municipal souhaite obtenir la subvention du Fonds de Péréquation pour l'année 2004. Le montant de cette subvention est de 16 000 €. A prendre en compte une dépense maximum de 40 000 € au taux de 40 %.

Le Conseil Municipal retient les travaux suivants :

- |  |                |
|--|----------------|
| - Voirie des Champarts et du Pommier de Bois | 39 511.94 € HT |
| - Achat bureau                               | 987.00 € HT    |

Cette demande sera transmise au Conseil Général.

#### **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Considérant que la commune a réalisé beaucoup de travaux cette année sans emprunt et que les subventions sont attribuées généralement plusieurs mois après le règlement des travaux, Monsieur le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €.

Le Crédit Agricole propose ce service au taux de 2.60 % avec un tirage d'un montant minimum de 10 000 € et 11.12 € de frais à chaque tirage.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à réaliser cette ouverture.

#### **INFORMATION ZONE D'ACTIVITE D'ANET**

Monsieur le Maire présente le projet d'implantation de cette future zone, réalisé par l'architecte chargé de l'étude. Un terrain faisant partie de l'ensemble devra être exproprié ce qui retardera le début des travaux.

Le financement de cette implantation se présente de la manière suivante :

- |   |             |
|---|-------------|
| - coût total des travaux                    | 3 000 000 € |
| - prix de vente du m <sup>2</sup> 20 à 30 € |             |
| - prix de vente des terrains 10 ha          | 2 254 000 € |
| - solde                                     | 746 000 €   |
| - subvention                                | 600 000 €   |

D'autres possibilités de subventions existent comme :

- |   |           |
|---|-----------|
| - subvention eaux usées Conseil Général | 100 000 € |
| - subvention Syndicat Electrique        | 115 000 € |
| - subvention SIPAD espaces verts        | 75 000 €  |
| - subvention voirie Conseil Général     |           |

Cela laisse une marche de manœuvre qui devrait permettre d'équilibrer cette opération.

### **INFORMATION INTERCOMMUNALITE**

Deux réunions ont eu lieu le 30 septembre et le 14 octobre.

- Un nouveau projet de statuts a été présenté.
- Le Cabinet LAURENT a réalisé une étude financière.

Le Conseil Municipal prend connaissance de cette étude où l'on se rend compte qu'il est difficile de mettre en place de nouveaux services sans une pression fiscale supplémentaire. Dans un article paru dans la presse, Monsieur FAVRAT fait le point sur ce dossier. Actuellement Anet étudie favorablement un projet de communauté de communes avec Ezy sur Eure et Ivry la Bataille.

Le Conseil Municipal attend d'avoir d'autres éléments avant d'émettre un avis.

### **ASSOCIATION MILLE PATTES**

Madame DONZIER, la Présidente souhaite repartir les activités de cette association entre Berchères et Rouvres. Elle utilisera la salle des fêtes le 12 mars de 10 h à 12 heures pour un atelier créatif.

### **TRAVAUX CHAUFFERIE**

Le taux proposé par l'architecte pour établir les dossiers et suivre les travaux est de 15 % du montant des travaux.

Le Conseil Municipal donnera un avis ultérieurement.

### **CLASSEMENT DU MASSIF FORESTIER DE DREUX**

Monsieur le Maire indique que par décret du 30 Août 2004 paru au journal officiel du 4 septembre 2004, le classement est effectif.

Dans un courrier transmis par la DDA, il est bien indiqué que le classement en forêt de protection ne change pas les droits fondamentaux des propriétaires. Le classement ne modifie pas le droit de chasse, le droit civil ( succession , vente ).

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC SEGILOG**

Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler le contrat pour l'acquisition de logiciels et les prestations de service (assistance informatique) entre la Commune et SEGILOG pour une durée de 3 ans.

La participation de la commune est de 1 800 € HT par an.

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SICA**

Le Maire précise à l'assemblée que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canton d'ANET a décidé, lors de sa séance du 30 juin 2004, de la création d'une compétence intitulée « Production, Stockage, Transport et Vente d'eau potable aux collectivités » suite à la mise en service prochaine de la station de pompage du Poteau du Vallot.

La Commune de Rouvres n'adhère pas à cette compétence.

Le Maire expose que lors de sa séance du 16 septembre 2004, le Comité Syndical du SICA a créé une compétence nouvelle « Enfance – Jeunesse – Famille » et autorise l'adhésion, pour cette compétence des communes d'Ezy sur Eure et Ivry la Bataille.

En application de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SICA a notifié cette décision le 4 octobre 2004.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer,

Le Conseil Municipal,  
ACCEPTE la modification des statuts du SICA pour tenir compte :  
- de la création d'une compétence nouvelle « Enfance – Jeunesse – Famille ».  
- de l'adhésion, pour cette compétence, des communes d'Ezy sur Eure et Ivry la  
Bataille.

ADOPTE les statuts annexés.

SOLLICITE les Préfets d'Eure et d'Eure et Loir pour modifications des statuts.

La Commune de Rouvres n'adhère pas à cette compétence.

#### **AFFAIRE COMMUNE DE ROUVRES/CHAGNON**

Suivant la copie du jugement, le Conseil Municipal avait déjà accepté la somme de 450 € à titre de dommages et intérêts, accepte ce jour la somme de 700 € en application de l'article 700 du nouveau code de procédure civile.

#### **REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR FRANCE TELECOM**

Suivant les éléments fournis par France Télécom, la redevance 2003 devant être versée à la Commune est de 239.18 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

#### **PLAQUES DE RUES**

Le Conseil Municipal décide de remplacer les plaques de rues.

Le coût de cette opération est de 762.20 € TTC.

La commande sera faite en 2005.

#### **MESURE DE CAPACITE DE POTEAUX D'INCENDIE**

Le Syndicat des eaux a effectué cette mesure sur l'ensemble des poteaux d'incendie de la commune.

A la suite des derniers travaux réalisés aux Hautes Lisières, une amélioration de débit a été apportée aux Hautes Lisères, à la Sellerie et au Pommier de Bois.

#### **EUROFEU**

L'extincteur de l'arsenal a été réformé. Eurofeu propose de le remplacer pour un coût de 197.70 € TTC.

Accord du Conseil Municipal.

#### **MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX RUE DES PICOTS**

Cette possibilité a été évoquée lors d'une rencontre avec Monsieur MOREAU du SDE.

Cela permettrait de supprimer la ligne moyenne tension, les enfouissements seraient réalisés en bas coté de route ce qui en limiterait le coût. Une estimation a été demandée.

#### **PRET ARSI**

Le 18 juin 2003, le Conseil Municipal a accepté un prêt ARSI qui est un prêt départemental sans intérêt pour les travaux d'enduit du clocher et de la sacristie. Le Département a mis à la disposition de la Commune la somme de 9 921 €.

La Commune s'engage à s'acquitter des remboursements de l'ARSI par une annuité de 661.40 € remboursable en 15 ans.

## **MODIFICATION BUDGETAIRE**

Le Conseil Municipal décide de prélever la somme de 200 € de l'article 678 ( Charges Exceptionnelles) - fonctionnement et de l'imputer à l'article 7397 - fonctionnement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Monsieur BOUFFINIER**

Fait un compte rendu de la dernière réunion de la commission de voirie :

1 – A la suite des travaux du gaz la remise en état de la chaussée n'a pas été effectuée correctement à différents endroits. Lors de la réception des travaux, ce problème sera pris en compte et un complément de travaux demandé.

2 – Concernant la voirie communale :

Des travaux sont à prévoir aux Basses Lisières après le passage de l'assainissement.

La rue des Sœurs est en mauvais état, il serait intéressant d'enfouir les réseaux et de la refaire. A voir suivant les possibilités de subventions que nous pourrions obtenir.

### **Monsieur CHAPLAIN**

Confirme la mauvaise remise en état de la voirie après les travaux du gaz.

### **Monsieur CLER**

Souhaite avoir des informations sur :

- Le projet d'implantation d'un relais pour la téléphonie mobile :

Seul BOUYGUES souhaite installer un mini relais qui permettrait uniquement à ses abonnés du bourg d'être opérationnels.

Monsieur le Maire indique qu'il a refusé et que seul un relais recevant les trois opérateurs pourra être mis en place. Accord du Conseil Municipal pour cette décision.

- La desserte de la commune en ADSL :

La demande formulée à la suite de l'enquête ne semble pas avoir fait évoluer ce dossier. Nous espérons être raccordés en 2005.

### **Monsieur BRASSEUR**

Signale un dépôt de gravats en forêt et des lampes d'éclairage public à changer.

### **Monsieur RELIER**

Propose différentes possibilités pour le prochain bulletin.

Le Conseil Municipal retient le petit format et la fresque de l'Eglise pour la couverture. La Commune réalisera le contenu du bulletin, la confection de la couverture sera confiée à l'imprimerie d'Anet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 15.